LIEN SOCIAL

Le forum social du jeudi
n°1038 • 10 novembre 2011

L'éternel retour des gens du voyage

ISSN 0994 - 1819

REPORTAGE
À PONTARLIER :
UN RESTAURANT
THÉRAPEUTIQUE

RÉFLEXION
LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE
N'EST PAS UNE FATALITÉ

L'éternel retour des gens du voyage

Les actions liées aux gens du voyage représentent un véritable laboratoire social pour les professionnels. Qu'il s'agisse de problèmes de voisinage, d'habitat, de scolarisation, de culture ou de santé, les travailleurs sociaux doivent trouver des solutions, souvent en partenariat avec les gens du voyage eux-mêmes.

Jean-Luc Lassoudière n'est pas Tsigane. C'est en accompagnant ses enfants à l'école, qu'il a pris conscience des difficultés des gens du voyage pour y inscrire les leurs. Il crée alors l'association pour l'accompagnement des gens du voyage en Nord-Charente. C'est sous son impulsion, que le centre social Le Chemin du Hérisson voit le jour en 2001. Les quatre travailleurs sociaux qui y sont employés interviennent sur deux territoires : le pays du Ruffécois et le pays de Charente-Limousine. Ils se déplacent au domicile des familles qui en font la demande. « *On est loin des clichés. Leurs voitures tombent en décrépitude,* témoigne Fanny Vierge, directrice du centre social. *Ils vivent des minima sociaux et du travail saisonnier.* »

« Les gens du voyage sont en train de perdre leur culture et ils ne se retrouvent pas dans celle qu'on leur propose. »

L'accompagnement que propose le centre social a pour objectif de rendre plus autonomes les familles dans leurs démarches administratives : prises de rendez-vous, courriers, santé, habitat, scolarité… « *Les voyageurs ont peur de ne pas pouvoir s'exprimer ou de ne pas comprendre,* constate Fanny Vierge. *Une dame a reçu du tribunal un rapport d'expertise parfaitement incompréhensible pour elle, même si elle sait lire.* »

Le centre social vise aussi à rompre l'isolement des familles en organisant, par exemple, des fêtes ou des ateliers de cuisine. « *Les gens du voyage sont en train de perdre leur culture et ils ne se retrouvent pas dans celle qu'on leur propose* », analyse Fanny Vierge. Le projet « citoyenneté 2012 » va leur permettre de comprendre, de façon ludique, les tendances politiques françaises. « *Les voyageurs ont bien le droit de voter, mais c'est compliqué pour eux* », souligne-t-elle. L'inscription sur une liste électorale ne leur est accordée que trois ans après un rattachement administratif ininterrompu à une même commune, alors que ce délai n'est que de six mois pour tous les autres citoyens français, y compris un sans domicile fixe.

Autre mission du centre social : l'action de médiation. Il intervient sur les difficultés de voisinage, principalement entre les voyageurs et les « gadjés », c'est-à-dire les non-Tsiganes sédentaires. Il s'agit de régler les différents pour éviter les actions judiciaires. Un jour, des habitants ont adressé une pétition au maire parce que les enfants de voyageurs jouaient sur la route. « *On a organisé une réunion avec les signataires* », se souvient-elle. Une trentaine d'entre eux étaient présents, ainsi que le maire, la gendarmerie et les bailleurs sociaux. Les gens du voyage n'y étaient pas conviés, « *car il y avait une tension palpable* ». Il s'est finalement

© BRUNO CROZAT

dégagé de la discussion houleuse que les habitants ne voulaient pas l'expulsion des voyageurs, mais qu'ils *« respectent leur façon de vivre »*. La notion de respect réciproque est souvent au cœur des conflits.

Cimetières ou déchetteries

Les gens du voyage sont-ils réellement des citoyens en marge de la République ? On pourrait en douter en voyant la maison de Tony Becker, vice-président de l'ANGV, l'association nationale des gens du voyage. Moderne, elle est située dans un quartier résidentiel. Une belle cuisine, un salon avec un écran plat, un jardin bien entretenu. Rien ne la distingue de ses voisines. *« On fait tout pour faire partie de la société, mais mon nom est ce qu'il est. »* Tony Becker, ça pourrait tout aussi bien être anglo-saxon. Mais lui sait qu'il est Gitan et qu'il le restera toute sa vie aux yeux des autres. Et pourtant, il rêve que *« les voyageurs s'intègrent à 100 % »*. Même s'il vit depuis des années dans ce pavillon cossu, il n'a pas coupé avec ses racines. *« Je m'occupe de mon peuple »*, dit-il. Sa caravane est dans le jardin, prête à partir. *« Je peux réunir en très peu de temps cinq mille caravanes »*, déclare-t-il d'une voix simple et calme.

Tony Becker ne comprend pas pourquoi les aires de stationnement pour les voyageurs sont toujours près des cimetières ou des déchetteries. *« Les odeurs ont de quoi révolter les gens du voyage*, estime-t-il. *Aucun*

© FARID SIDI BOUMEDINE

Tony Becker, vice-président de l'association nationale des gens du voyage.

en bref...

- Les gens du voyage permettent au travail social de se réinterroger, sur la participation de l'usager, les indicateurs de bonne santé ou la scolarisation.
- Les travailleurs sociaux doivent trouver des solutions en partenariat avec les gens du voyage eux-mêmes. Ils les aident dans les démarches administratives (CAF, RSA, Pôle Emploi, impôts), l'insertion professionnelle, l'accès à un habitat décent et à gérer un budget.
- Les actions de médiation : lors de difficultés de voisinage entre les gens du voyage et les non-Tsiganes. Cela permet de résoudre les conflits et éviter les procédures judiciaires.
- Les actions éducatives en lien avec des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou des assistants d'éducation (AED). Cela permet une meilleure prise en charge de la scolarisation des enfants.

« Il faut s'adapter et prendre en compte les valeurs des gens du voyage. » Edith Praud

campeur français n'accepterait de s'installer là. » Son dernier combat, perdu : il s'est battu pour que l'aire de Surry-Le-Cantal, dans la Loire, ne se crée pas. Tout près, il y a une carrière qui tire de la glaise. Deux enfants non Tsiganes s'y sont déjà noyés. Il y a aussi un passage important de camions. Et tout près, une ligne à grande vitesse sans aucune barrière de protection. Mais l'aire a quand même été ouverte.

Travailler sur la scolarité

« Il faut s'adapter et prendre en compte les valeurs des gens du voyage », recommande Edith Praud. Elle est responsable du service social dédié aux gens du voyage au conseil général de Vendée. Comme ses neuf collègues, installées dans les centres médico-sociaux, cette assistante sociale ne reste pas au bureau. Elle visite régulièrement les dix-neuf aires d'accueil du département. En 2010, elles ont suivi 375 familles. Certaines sont en voie de sédentarisation sur le territoire, d'autres sont en itinérance sur plusieurs départements.

Beaucoup ont leur adresse de domiciliation au service social du Département, où ils reçoivent leur courrier. Car pour faire valoir ses droits sociaux, le voyageur doit justifier d'un domicile. Sans cela, pas d'accès aux prestations de la CAF, au RSA, à l'allocation adulte handicapé (AAH), à l'assurance vieillesse, à la CMU, à la prestation compensation handicap (PCH), à l'allocation départementale pour personnes âgées (ADPA), à l'accès aux services de Pôle Emploi ou encore à l'ouverture d'un compte bancaire.

Les assistantes sociales les aident dans leurs démarches administratives (CAF, RSA, Pôle Emploi, impôts, etc.), leur insertion professionnelle, leur accès à la santé, à avoir un habitat décent et à gérer leur budget. Elles ne font pas que remplir des papiers. Elles interviennent en face-à-face dans des situations familiales particulières. Elles consacrent une grande partie de leur énergie à la scolarisation et à la lutte contre l'illettrisme. Son service travaille en partenariat avec les écoles et les collèges. Trois enseignants sont affectés aux gens du voyage. Les assistantes sociales motivent les parents à scolariser leurs enfants en âge de l'être, accompagnent les enfants vers l'école et aident les itinérants qui le souhaitent à mettre en place des dossiers CNED (centre national d'enseignement à distance). Elles les aident à se retrouver dans la paperasse pour les dossiers d'orientation scolaire : CLIS (classe pour l'inclusion scolaire), SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté), ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire)... *« Avec les grands voyageurs, travailler sur la scolarité, c'est compliqué,* admet Edith Praud. *Certaines familles jouent bien le jeu, d'autres non. »* Ainsi, l'obligation scolaire, de six à seize ans, n'est pas toujours respectée. *« Les familles ne savent pas toujours comment faire »*, explique-t-elle. Le service social élabore également des projets périscolaires et culturels sur les aires d'accueil. *« Il faut essayer des trucs »,* estime-t-elle.

Repères

1912 : loi pour réglementer la circulation des nomades. Mise en place du « carnet de nomade », un carnet anthropométrique d'environ 200 pages, qui devait être présenté aux gendarmes à l'arrivée et au départ d'une ville. Y figurent les empreintes digitales, les photos de face et de profil, les caractéristiques physiques et les condamnations éventuelles du chef de famille. Il était assorti d'un livret collectif qui détaillait l'état civil de tous les membres de la famille.

1969 : loi relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe. En 1972, une circulaire d'application désigne les Tsiganes et les Roms français non plus comme des « nomades » mais comme des « Gens du Voyage ». Le « Carnet de nomade » est remplacé par le « Carnet de circulation ».

2000 : la loi relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage (« seconde loi Besson ») renforce les obligations des communes et prévoit qu'un schéma départemental détermine les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil. Son application sera reportée plusieurs fois.

2003 : la loi sur la sécurité intérieure renforce les sanctions contre les Gens du Voyage lorsqu'il y a délit d'installation illicite sur une propriété privée ou publique « au moyen d'un véhicule automobile ». Les forces de l'ordre peuvent le confisquer et suspendre le permis de conduire du chauffeur, qui encourt une peine de 6 mois de prison et une amende de 3750 €.

2005 : la loi de cohésion sociale exclut de leurs obligations en aires d'accueil les communes de plus de 20000 habitants situées en zone urbaine sensible.

2007 : la loi relative à la prévention de la délinquance permet l'expulsion des Gens du Voyage en supprimant le recours préalable à une procédure judiciaire. En cas de stationnement irrégulier, l'expulsion s'effectue par une procédure administrative et non plus par une procédure judiciaire. Le préfet peut mettre en demeure les occupants de quitter les lieux dans un délai de 48 heures, sur demande du maire, du propriétaire ou du titulaire du droit d'usage.

© FARID SIDI BOUMEDINE

Edith Praud, responsable du service social dédié aux gens du voyage au conseil général de Vendée.

Selon Edith Praud, l'Éducation nationale signale très peu d'informations préoccupantes pour des mineurs en situation de danger. Alors que *« le signalement peut être utile pour les familles récalcitrantes »* et que c'est utile *« pour aller plus loin »* dans l'aide qu'on peut leur apporter. Elle se souvient qu'une fois, elle a dû faire un signalement. Le juge a ordonné le placement dans une famille d'accueil. Mais *« quand on veut qu'une telle solution soit acceptée, il faut que l'entourage familial soit d'accord »,* avertit Edith Praud. *« Sinon, le placement va échouer. »* Il faut aussi vérifier les capacités de la famille à assurer les besoins primaires, comme par exemple l'habitat et la nourriture. Et se renseigner sur les ressources de l'entourage familial. L'assistante sociale a discuté avec les frères, les sœurs, les voisins et les amis. Les gens du voyage ont alors trouvé une solution en leur sein. Un pasteur s'est proposé pour être famille d'accueil. Mais les enfants ont continué à être perturbés par la proximité de leurs parents. Au bout de six mois, le pasteur s'est désisté. Ils ont alors pu être placés ailleurs, sans que cela ne provoque de remous dans la communauté de voyageurs.

Cela dit, Edith Praud préfère travailler en amont. Parfois, le service social dédié aux gens du voyage propose des mesures d'actions éducatives avec des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou des assistants d'éducation (AED). Ainsi, une famille de trois fratries de cinq enfants, connue de son service comme étant un cas problématique, est revenue dans le département. *« J'ai immédiatement appelé la mairie, leur ai demandé de trouver deux écoles »,* raconte Edith Praud. *« Le médecin scolaire s'est aussi beaucoup impliqué. »* Cette famille est restée un mois, ses enfants ont bien été accueillis.

Naturellement, les gens du voyage ne forment pas *« une masse compacte »,* souligne Azim Qassemyar, chef du service aires d'accueil des gens du voyage, dans la communauté d'agglomération Orléans-Val-de-Loire. *« Il y a beaucoup de singularités »,* rappelle-t-il. Il faut non seulement changer *« nos représen-*

Le service social élabore également des projets périscolaires et culturels sur les aires d'accueil.

Discriminations subies par les gens du voyage

- Pas de liberté de s'installer dans la commune de leur choix : ils sont tenus de faire connaître la commune à laquelle ils souhaitent être rattachés, pour une durée minimale de deux ans. Ce rattachement administratif obligatoire est notifié par le préfet, après avis du maire de la commune concernée, dans la limite de 3 % de la population locale.
- Suspicion des banques et assurances : ils ont difficilement accès à l'ouverture de comptes bancaires et à l'obtention de crédits. Les assureurs acceptent de moins en moins d'assurer leurs caravanes.
- Travail et activité économique entravés : réglementation accrue du recyclage, exigence d'un diplôme pour l'exercice des métiers de l'artisanat, non reconnaissance de la transmission intra-familiale, nécessité d'une adresse fixe pour accéder à un emploi...

tations » sur eux, mais aussi travailler *« sur leurs propres représentations d'eux-mêmes »*. Il pense qu'il *« faut arrêter de réfléchir pour eux, qu'ils aient aussi leur mot à dire »*.

Un centre social itinérant

C'est la philosophie qu'a adoptée depuis les années quatre-vingt l'Artag, l'association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadjé. Son président et la moitié de son conseil d'administration sont des gens du voyage. Acteur incontournable dans la région Rhône-Alpes, l'Artag accompagne même les organismes sociaux (CAF, Département, collectivités locales) dans la mise en place d'un travail coordonné pour les gens du voyage.
Depuis 2010, l'Artag est agréée par la CAF de Lyon et de Villeurbanne comme centre social itinérant. De plus, une convention la lie au conseil général du Rhône pour l'accompagnement socioprofessionnel des personnes bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA). Pour cela, elle salarie sept *« agents de développement »*, ou *« médiateurs »*, qui sont également mandatés pour assurer la médiation et la coordination sociale sur les vingt-deux aires d'accueil du département. Leur rôle : prévenir les conflits avec le bailleur locatif et rapprocher les gens du voyage des institutions : services médico-sociaux, centres communaux d'action sociale (CCAS), associations caritatives, écoles…

« Le partenariat n'est pas lié à une institution mais à des personnes », estime un médiateur de l'Artag. Sur certaines communes, ils rencontrent des difficultés. Ils doivent répondre à tous types de demandes disparates. Ils sont souvent amenés à dépasser le cadre de la mission de médiation. Ils ont ainsi accompagné plusieurs ménages qui, suite à des hospitalisations, devaient bénéficier de soins à domicile. Ils ont aussi remarqué que certaines personnes âgées se retrouvent sur les aires sans leurs enfants. Avec parfois une caravane vétuste, dans laquelle les déplacements sont peu commodes pour ceux qui ont des problèmes de mobilité. Enfin, il leur arrive souvent d'accompagner les retraités dans leurs démarches pour obtenir leur pension.
Leur dernière expérimentation : ils ont mis en place, sur les aires d'accueil, un *« comité d'usagers »* qui permet aux gens du voyage de s'exprimer sur les conditions de vie qui leur sont proposées, les dysfonctionnements et de proposer des améliorations. La parole est permise par la confiance qui s'est instaurée au fil du temps entre les gens du voyage et le travailleur social.

La domiciliation, premier pas

Dans le Rhône, les gens du voyage ont du mal à trouver un lieu de domiciliation qui leur soit adapté. Les CCAS sont souvent inadaptés au mode de vie des voyageurs, certains les obligeant même à récupérer leur courrier deux fois par mois, sans réexpédition possible. Du coup, les gens du voyage préfèrent être domiciliés à l'Artag, qui se retrouve engorgée de demandes. Il faut s'inscrire sur une longue liste d'attente avant d'y avoir droit. Les deux salariés dédiés à ce service ont déjà du mal à s'occuper des six cents familles adhérentes. *« Cette domiciliation nous permet de suivre leur itinérance, de savoir où ils en sont, d'assurer un accompagnement administratif et social »*, explique Xavier Pousset, directeur de l'Artag.
En 2010, près de soixante mille courriers ont été réceptionnés, dont plus de cinq mille ont été réexpédiés. Les agents de domiciliation doivent souvent lire le courrier aux voyageurs et le leur expliquer, les orienter vers d'autres structures et prendre leurs rendez-vous avec les administrations, même celles d'autres départements. L'accueil téléphonique est aussi saturé. Les voyageurs ne viennent pas seulement chercher leur courrier, ils demandent des renseignements sur leur contrat d'insertion, le RSA, leurs difficultés liées à l'habitat, à la scolarisation, au registre de commerce… L'action sociale doit être sur tous les fronts.

Farid Sidi-Boumedine

© BRUNO CROZAT

Combien ?

Dans le monde :
12 millions de Tsiganes, Yenisches et assimilés, répartis dans 135 pays.

En France :
200 000 détenteurs d'un carnet de circulation « gens du voyage », auxquels il faut ajouter ceux qui ont un domicile fixe. En tout près de 400 000 Tsiganes.